

Étaient présents : Philippe RICHOMME, Arnaud JACQUART, Nathalie COUTIER, Maryline LAFOREST, Baptiste PARANT, Mélanie VITTE, Michelle BÉNARD-LOUIS, Marie-Christine BRESSION, Dominique CHAUDRÉ, Florent CHAUDRÉ, Sylvie LEFEVRE, Jakline MARTINVAL, France PIEROT, Françoise RENAULT.

Étaient excusés : Chantal BERTHELEMY, Philippe CAPLAT, Magali DANSIN, Sébastien GIROD, Gaëlle STOCK, Claudine BEGUINOT, Thierry TUFFIN.

Noms et Prénoms des élus ayant donné pouvoir : Chantal BERTHELEMY, représentée par Marie-Christine BRESSION - Philippe CAPLAT, représenté par Jakline MARTINVAL - Magali DANSIN, représentée par Baptiste PARANT – Gaëlle STOCK représentée par Arnaud JACQUART - Claudine BEGUINOT, représentée par Sylvie LEFEVRE.

Étaient également présents : Mehdi BENHASSINE, Directeur - Céline LEBRUN Secrétaire de Direction.

La séance est ouverte à 18h par Philippe RICHOMME

Le secrétariat a été assuré par Baptiste PARANT

Approbation précédent compte rendu :

Adopté à l'unanimité

Décision modificative :

Le CIAS peut être amené à accorder aux familles des aides financières sous la forme de prêts remboursables. Au regard des montants attribués au cours des exercices précédents, une enveloppe de 3 000 € a été inscrite au budget prévisionnel de l'exercice 2026.

Toutefois, les montants effectivement accordés dans ce cadre se révèlent supérieurs aux prévisions initiales. Il convient, par conséquent, de procéder à une modification budgétaire afin d'ajuster les crédits en conséquence.

Le Président propose d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
21 – Immobilisations corporelles <u>Programme</u> : 05001 – Acquisition de Matériel	2188	Autres immobilisations corporelles	6 000 €	- 3 000 €	3 000 €
27 – Autres immobilisations financières	2745	Avances remboursables	3 000 €	+ 3 000 €	6 000 €

Marie-Christine BRESSION demande si les sommes remboursées par les familles seront remises sur le même chapitre (27 – Autres immobilisations financières).

Les prêts en cours sont pour certains, assez importants (1 500 € sur 15 mois et 2 000 € sur 20 mois). Les sommes remboursées dans le cadre de la régie des prêts, seront transférées sur ce même compte au fur et à mesure des remboursements.

Adopté à l'unanimité

Subventions exceptionnelles aux associations :

Le Président explique avoir été sollicité par deux associations pour l'attribution de subventions.

L'association ONCOLILA qui a pour mission d'accompagner les personnes touchées par le cancer en leur proposant des soins de support complémentaires aux traitements médicaux.

L'Association LES CHORISTES DE L'ESPOIR accompagne les personnes atteintes d'aphasie à la suite d'un accident vasculaire cérébral (AVC). A travers le chant, ils permettent à des personnes touchées par l'aphasie de stimuler leur capacité de communication, de retrouver confiance en elles...

Les deux associations œuvrent sur le territoire.

M. RICHOMME informe que même si le budget dédié aux subventions des associations a déjà été attribué en juin dernier, il est jugé opportun de leur attribuer une subvention exceptionnelle pour les soutenir.

Un dossier de subvention leur sera envoyé en mars prochain pour l'attribution de subvention en 2027, au même titre que les autres associations.

M. RICHOMME propose de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 150 € chacune.

Adopté à l'unanimité.

Signature d'une convention d'engagements réciproques pour l'accueil de trois volontaires en service civique solidarité séniors 2026-2027 :

La présence de Dylan et Leelou en service civique solidarité séniors en 2025, et celle de Dalila et Alix depuis mars 2026, a eu un impact positif sur nos séniors.

Dalila est partie (rupture anticipée) fin août 2026 pour un nouveau projet professionnel. Alix est en contrat jusqu'en fin novembre 2026, mais ne peut plus effectuer de visite à domicile seule (clause du contrat).

Le Directeur, Mehdi BENHASSINE informe qu'en renouvelant maintenant la convention, Alix pourra reprendre les visites à domicile auprès des séniors du territoire.

De plus, les missions des SCSS sont de 8 mois, en commençant avant fin octobre, ils termineront leur mission en juin, ce qui leur permet de reprendre une formation ou des études dès la rentrée de septembre.

Deux jeunes volontaires sont déjà retenus et pourront commencer leur mission dès le 19 octobre.

Un volontaire sur les trois bénéficiera d'une mission supplémentaire à savoir, animatrice sur le Contrat Local d'Accompagnement à la Sclolarité (CLAS), projet mené par le CIAS dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale)..

Pour information, 22 personnes âgées ont pu bénéficier de ce service depuis sa mise en place.

Adopté à l'unanimité.

Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

Philippe RICHOMME explique qu'il est nécessaire de créer une CAO pour le mandat en cours.

Le marché du service de portage de repas à domicile va être relancé, puisque le contrat signé avec la Société Elior le 1er janvier 2024 arrive à terme au 31 décembre 2026.

Au vu du montant du marché, le CIAS n'est pas concerné par l'appel d'offres formalisée, nous pouvons rester en procédure adaptée.

Cependant, il est préférable de créer une commission d'appel d'offres pour le mandat en cours, qui pourrait être sollicitée, si besoin, pour les marchés à venir.

Les membres de la commission doivent obligatoirement être des membres élus. (5 titulaires – 5 suppléants) :

PROPOSITION DU PRESIDENT	
5 TITULAIRES	5 SUPPLÉANTS
<i>Arnaud JACQUART</i>	<i>Chantal BERTHELEMY</i>
<i>Maryline LAFOREST</i>	<i>Mélanie VITTE</i>
<i>Nathalie COUTIER</i>	<i>Philippe CAPLAT</i>
<i>Gaëlle STOCK</i>	<i>Sébastien GIROD</i>
<i>Baptiste PARANT</i>	<i>Magali DANSIN</i>

Adopté à l'unanimité.

Révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) :

Philippe RICHOMME explique la nécessité de clarifier et de modifier certains aspects du régime indemnitaire.

A savoir :

- La mensualisation de l'IFSE (indemnité de Fonction, Sujétions et d'Expertise). Elle était versée jusqu'à maintenant en deux temps = 70 % mensualisé sur 11 mois, 30 % versé au mois de décembre.

Seul le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) sera versé en décembre de l'année N.

- La prise en compte de l'absentéisme de l'agent à l'instant « T ». Actuellement les absences ont un impact sur l'année N+2 (exemple : arrêt maladie de 2024, comptabilisé en 2026).

Adopté à l'unanimité

Modification du règlement intérieur :

Le règlement intérieur prévoit la possibilité d'attribuer des aides en procédure d'urgence, pour un montant plafonné à 500 €. Ces aides peuvent être attribuées sur validation, du Président, du Vice-Président ou en cas d'empêchement de la Vice-présidente déléguée.

Afin de simplifier cette procédure, et permettre de réagir dans l'urgence, il est proposé que le Directeur du CIAS puisse valider ces aides, par délégation, en signant les procès-verbaux, pour un montant plafonné à 500 €.

L'information sera donnée aux membres lors de la commission permanente qui suit.

Il est nécessaire de modifier le règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité

Informations/Questions diverses :

- Aide aux transports scolaires :

En date du 1er octobre 2026, 42 familles ont sollicité la demande de participation aux transports scolaires pour 52 enfants différents. Montant total des aides = **4 238 €**

(39 familles bénéficiaient de l'allocation de rentrée scolaire – 4 bénéficiaient de la Prime d'activité – 9 étaient sans condition de ressources)

En 2025 = 84 familles pour 103 enfants différents – Montant total des aides = **7 968 €**

Une communication va être relancée sur les réseaux pour, peut-être, toucher les familles qui n'auraient pas été informées.

Céline LEBRUN va renvoyer le flyer aux Mairies pour diffusion sur Panneau Pocket.

Les familles peuvent solliciter le service jusqu'au 31 octobre 2026.

- Point sur la rencontre avec la Ressourcerie :

L'équipe du C.I.A.S. a rencontré Florent CHAUDRÉ, Directeur de la Ressourcerie. Des pistes de travail ont été évoquées.

Le CIAS et la Ressourcerie souhaitent relancer le partenariat, notamment dans le cadre de l'emménagement des usagers qui ont besoin (mobilier de 1^{ère} nécessité, vaisselle...).

Les modalités vont se mettre en place afin qu'elles soient effectives à la rentrée 2027.

- Référents CIAS

Le C.I.A.S. a relancé les Mairies des Communes de la GVM pour qu'un référent soit désigné pour le mandat 2026-2032.

En attente des réponses des Mairies de St Imoges et de Fontaine-sur-Aÿ.

Une réunion aura lieu le 28/10/2026, afin de définir le rôle de chacun dans cette mission de proximité.

- Comité des usagers

Le comité des usagers s'est réuni à plusieurs reprises cette année. Des réflexions ont été menées sur les projets à venir, et notamment sur les boîtes de Noël qui seront reconduites en fin d'année. La communication va être lancée.

Les membres du Comité vont se mobiliser sur le marché d'Aÿ dès le mois de novembre, pour faire la communication auprès des habitants. Ils vont également se déplacer dans chaque Mairie du territoire pour faire connaître ce dispositif.

Le comité des usagers s'est également rendu à « la Farm » lors de Musiques en Champagne (places offertes par la CCGVM) et à la Foire de Châlons (places offertes par Cultures du Cœur).

- Information sur le temps de travail

Le temps de travail des agents du CIAS évoluera au 1^{er} janvier 2027. Afin d'harmoniser le fonctionnement avec les services de la Communauté de Communes, les agents vont avoir la possibilité de cumuler des RTT en fonction de leur temps de travail.

Ils auront le choix d'effectuer : 35h/semaine – 36h/semaine – 37h50/semaine ou 39h/semaine.

L'équipe et la direction du CIAS définiront ensemble un planning et une organisation du temps répondant aux exigences du service public.

La délibération sera présentée au Conseil d'administration du mois de décembre.

La séance est levée à 19h00 par le Président.